

## Prolongement de la campagne

« Bordeaux à vos côtés » jusqu'au 20 juin 2021

Inscrivez-vous à la campagne de financement (€) de vos animations chez vos clients français et belges !

Période de l'opération : de septembre 2020 au 20 juin 2021

Afin de soutenir la reprise de l'activité de la filière des vins de Bordeaux, le CIVB et vos familles d'AOC (Groupe Organique) ont mis en place le dispositif « Bordeaux à vos côtés ».

Son objectif est d'accompagner financièrement viticulteurs, négociants et caves coopératives pour aller massivement sur le terrain entre septembre 2020 et juin 2021 réaliser des animations/dégustations chez vos clients français et belges.

Chaque entreprise pourra bénéficier d'un maximum de 6 forfaits journaliers (dont maximum 2 en Belgique) selon la localisation du point de vente où l'animation sera réalisée à savoir :

Gironde	Nouvelle Aquitaine 1 jour (hors Gironde)	Nouveau France	Belgique
1 jour		1 jour (hors Nouvelle Aquitaine)	1 jour max 2 par entreprise
25€ HT	75€ HT	150€ HT	150€ HT

Conditions de participation :

- possibilité de panacher les forfaits proposés pour arriver à un total de 6 par entreprise (attention maximum 2 en Belgique).
- aucun recours à des animateurs n'est possible, le but est de montrer les Hommes et Femmes qui font Bordeaux.
- **réaliser des animations dans l'établissement de votre choix en France et en Belgique.** Les circuits éligibles sont :
  - **les cavistes indépendants ou chaînés** (Nicolas, Cavavin, Intercaves, V&B, Cash Vin etc.)
  - **la grande distribution** (Hypermarché, Supermarché, Proxi, magasins Bio)
  - **le CHR** (cafés, hôtels, restaurants, bar à vins, caves à manger) par des viticulteurs ou négociants. Ne sont pas éligibles les autres circuits de vente : maison de vins, salons de particuliers, marchés.
- En cas de reprise du Covid ou d'une réglementation trop stricte sur les gestes barrières, l'opération pourrait être annulée/reportée.

### Comment s'inscrire ?

1. Validez avec vos distributeurs le lieu et la date de vos animations
2. Inscrivez-vous sur la plateforme : <https://bordeauxavoscotes.bordeaux.com>.
3. Réalisez vos animations et retournez-nous par email à [alicia.olivier@planete-bordeaux.pro](mailto:alicia.olivier@planete-bordeaux.pro) les 2 documents suivants : [attestation](#) ainsi qu'une photo de votre animation avant le 30 juin 2021.

**Ces 2 éléments**, l'attestation signée par votre client et une photo, **seront nécessaires pour obtenir le remboursement.**

### Modalités de remboursement des forfaits

Une fois vos documents transmis et validés par le Syndicat des Bordeaux, **vous pourrez nous adresser par email une facture correspondant à la totalité de vos forfaits.**

Intitulé de la facture : Syndicat des Bordeaux – Bordeaux à vos côtés.

Merci d'indiquer le montant total de vos animations en HT et TTC avec la TVA.

### Comment bien réussir son animation ?

1. Nous vous recommandons :
  - de confirmer votre animation/dégustation avec vos clients une semaine avant la date prévue.
  - de décider avec votre client quels vins seront animés, négocier le volume de commande, fixer clairement les horaires, prévoir qui fournit le matériel de dégustation, ...
  - de bien respecter les gestes barrières (porter un masque, se laver régulièrement les mains etc.)
2. Formez-vous avec l'École du Vin de Bordeaux  
Plusieurs formations sont à votre disposition sur **l'application mobile Oenobordeaux** développée par l'École du Vin de Bordeaux (pour une recommandation clients réussie, les fondamentaux, immersion AOC et développement durable).

Votre contact : [Alicia OLIVIER](#) ou 05 57 97 19 30